



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	12 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 JUIN 2024
2024 / 37**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU STADE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE GRIÈGES /
PONT-DE-VEYLE**

M. Arnaud LAMPS, Président de l'Association Sportive Grièges/Pont-de-Veyle, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire donne connaissance de la convention annexée à la présente délibération et fixant les modalités de mise à disposition du stade entre la commune de Grièges et l'Association Sportive Grièges/Pont-de-Veyle pour la pratique du football.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024 et sera reconduite tacitement pour l'année suivante sous réserve de la fourniture des documents d'assurance indiqués à l'article 10 de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention d'occupation du stade entre la commune de Grièges et l'Association Sportive Grièges/Pont-de-Veyle annexé à la présente,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY